



1 Rue de la Vendée
79130 SECONDIGNY
06.12.83.46.77
fltconduite@laposte.net
Agrément n°: E2307900030

Programme de formation AM Quadricycle

Le Permis AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle Léger
A partir de			14 ans
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e		L6e
Vitesse			45 kms
Cylindrée Ou puissance	50 cm3 Ou 4 kW		
Poids à vide			< 350 kgs
Restriction		Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

La Formation de 8 Heures MINIMUM

La formation théorique

Le programme de formation			
Séquences	Durée	Intitulé	contenu
1	30 mns	Echange sur Les représentations Individuelles autour De la conduite	Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1h	Formation à la conduite hors circulation	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles, la connaissance des principaux organes du véhicule, la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 mns	Apports théoriques (code de la route)	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 3h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer, ralentir et s'arrêter, stationner, rechercher les indices utiles, franchir les intersections, changer de direction.
5	Minimum 1h **	Sensibilisation aux risques.	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence des parents de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

** La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

A la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de 4 mois à compter de la date de sa délivrance sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.